

## Handiphobie : Henri Caillavet devant la justice

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 18 novembre 2002

Le Collectif contre l'handiphobie a assigné en justice Henri Caillavet, membre du Comité consultatif national d'éthique, ancien ministre, pour faute intentionnelle, apologie de l'eugénisme et sélection au sein de la race humaine, ce vendredi 15 novembre 2002 au TGI de Paris.

Henri Caillavet avait affirmé officiellement que "permettre à un enfant handicapé de venir au monde est une faute parentale et peut-être même le témoignage d'un égoïsme démesuré" (Contribution à l'avis n° 68 du CCNE "Handicaps congénitaux et préjudice", 15 juin 2001).

Alors que s'achève la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, alors que le président Jacques Chirac a placé l'insertion des personnes handicapées comme une priorité de son quinquennat, alors que l'année 2003 est déclarée année européenne du handicap, alors que la charte européenne des Droits fondamentaux a affirmé le principe de non discrimination des personnes handicapées, la société française peut-elle accepter qu'une personne publique comme Henri Caillavet puisse insulter les personnes handicapées et leurs parents ?

Le Collectif contre l'handiphobie dont l'objectif est de lutter contre toutes les discriminations basées sur l'apparence physique et la déficience mentale demande à la justice de condamner les propos d'Henri Caillavet. "Il y a des mots qui tuent" commente Antoine Beauquier, avocat du Collectif. "Les paroles de M. Caillavet en sont."

Devant la gravité du langage tenu de manière officielle par l'ancien ministre, le Collectif contre l'handiphobie exige sa radiation du Comité d'éthique. Pour faire barrage à l'avenir à de telles insultes et pour dire " non à l'handiphobie ", le Collectif présentera à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à condamner les propos handiphobes.

Le jugement a été mis en délibéré au 10 janvier prochain.

>